

Vos questions / nos réponses

Prostitution pour se payer sa drogue

Par [Kikiro](#) Postée le 13/10/2025 19:37

Bonjour Mon fils consomme depuis ses 16 ans du cannabis mais je ne m'en suis rendu compte que plus tard vers ses 19 ans. Ainsi de l'argent disparaissait régulièrement à la maison et il a toujours nier en être responsable. Mais un jour, il a été pris les mains dans le sac du coup, on est obligé de tout cacher maintenant (carte bancaire, espèces, bijoux...). Il vole également dans les magasins des bijoux, des produits cosmétiques, c'est devenu un mode de vie. Depuis peu, il a franchi une autre étape encore. Constatant qu'il sortait régulièrement les soirs, il nous a avoué sans-gêne qu'il se prostituait auprès de jeunes hommes. Bien sûr nous en avons très honte et ne comprenons pas avec son père pourquoi il est descendu si bas juste pour du cannabis, quelle misère ! En fait, c'est de pire en pire, je ne sais pas quelle sera la prochaine étape. Il risque sûrement d'avoir un problème à un moment donné, de tomber sur des personnes dangereuses, d'être pris dans un guet apens. Je suis très inquiète mais aussi très en colère qu'il nous inflige ces misères. C'est très difficile à vivre, j'ai honte d'en parler, je ne sais plus quoi faire. Lui même se complaît dans ce mode de vie. Merci de m'avoir lu. Bonne soirée.

Mise en ligne le 21/10/2025

Bonjour,

Nous sommes sensibles à la situation que vous nous décrivez et comprenons bien vos inquiétudes et interrogations concernant les choix de votre fils.

Nous ignorons quel est son parcours antérieur et actuel, ainsi que ce qui le pousse à consommer du cannabis. Il importe de le questionner sur ce qu'il recherche au travers de cette consommation, quelle fonction elle occupe dans sa vie. Est-ce qu'elle vient réguler un mal-être, des difficultés à trouver du sens, sa place dans la société, etc.

A-t-il subi des agressions (verbales, physiques, sexuelles) par le passé, fait l'objet de rejet au cours de sa scolarité, où en est-il de sa sexualité, etc. Ces sujets sont peut-être difficiles à aborder lorsqu'on est parents. C'est pourquoi, il peut être intéressant que vous puissiez en faire part à quelqu'un d'extérieur, type psychologue. L'idée serait de vous permettre d'exprimer tout ce qui génère de l'incompréhension, de la gêne et de la honte, pour prendre du recul et trouver des ressorts à la discussion avec votre fils.

Il est légitime que vous vous sentiez dépassée par ces choix et traversée par la crainte qu'il s'expose à des situations dangereuses. Tous ces aspects peuvent faire l'objet de consultations dans un cadre neutre, professionnel et confidentiel. L'idée étant de vous aider d'une part, à faire face à une réalité difficile et d'autre part, à vous permettre des échanges apaisés et constructifs avec votre fils.

A terme, il nous semble opportun de l'interroger sur ce que peuvent masquer ces comportements. Comment il se sent, comment il se projette, etc.

Une addiction est souvent la conséquence de difficultés plus ancrées et profondes, d'ordre psychologique, émotionnel, affectif ou relationnel.

Néanmoins, il est difficile d'empêcher une personne de consommer tant qu'elle ne l'a pas décidé d'elle-même. C'est pourquoi, il vaut mieux chercher à comprendre son fonctionnement et l'encourager à dialoguer sur ce qu'elle ressent sans la juger.

Sachez qu'il existe pour l'entourage des consultations en addictologie au sein des Consultations Jeunes Consommateurs (CJC) destinés aux jeunes de 12 à 25 ans et leurs parents. Même si votre fils refuse de consulter ou de changer ses habitudes de consommation, les parents peuvent se saisir de ces consultations. Un accompagnement parental peut être proposé lorsqu'une situation semble bloquée et qu'elle génère des tensions et de la souffrance. Celles-ci sont gratuites et confidentielles. Il est possible de consulter dans n'importe quelle CJC, il suffit juste de prendre contact pour obtenir un rendez-vous.

Si cette perspective vous intéresse, vous trouverez en bas de page un lien vers notre rubrique « adresses utiles » pour trouver les coordonnées d'une CJC. Il vous suffira d'y renseigner la ville et de sélectionner « consultation jeunes consommateurs » ou « accompagnement parental ».

En attendant, si vous ressentez le besoin d'échanger autour de cette situation, n'hésitez pas à joindre nos écoutants par téléphone au 0800 23 13 13 (appel anonyme et gratuit) 7j/7 de 8h à 2h. Également par tchat via notre site internet de 14h à minuit du lundi au vendredi et de 14h à 20h le week-end.

Avec tous nos encouragements.

Bien à vous
